

**FORMATION A L'IDENTIFICATION DES EXPOSITIONS DES SALARIES AUX FACTEUR DE PENIBILITE ET A LEUR INTEGRATION DANS LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

<b>Durée :</b>	1 jour (7h) en salle.		
<b>Modalités d'organisation :</b>	<b>Dates de la formation :</b> <b>Horaires de formation :</b> <b>Lieu de la formation :</b>	Cf. convention de formation	<b>Nombre de participants :</b> 1 à 5 <b>Organisation de la formation :</b> en continu
<b>Public visé :</b>	Dirigeants, cadres, agents de maîtrise, animateur sécurité, membres du CHSCT en charge de l'élaboration, la mise à jour ou encore l'exploitation du document unique d'évaluation des risques.		
<b>Prérequis :</b>	Etre en charge de l'évaluation des risques.		
<b>Objectifs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtriser le cadre réglementaire de la pénibilité au travail depuis la loi du 20 janvier 2014,</li> <li>-Evaluer la pénibilité de chaque poste de travail et l'intégrer au document unique,</li> <li>-Mettre en œuvre une démarche de prévention de la pénibilité au sein de son établissement</li> </ul>		
<b>Moyens pédagogiques :</b>	Exposés, exemples concrets d'évaluation de la soumission de certains salariés à des facteurs de pénibilité.		
<b>Intervenant</b>	Formateur qualifié en prévention des risques.  NB : Le CV de l'intervenant est joint au présent programme.		
<b>Sanction de la formation :</b>	Une attestation de stage est remise à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation.		

## **PROGRAMME :**

### **Pénibilité au travail : quelles sont vos obligations depuis la loi du 20 janvier 2014**

- Pénibilité : de quoi parle-t-on ?
- Comprendre la réglementation actuelle en matière de pénibilité : loi et décrets d'application
- Connaître les facteurs de risques qui caractérisent la pénibilité
- Comprendre l'impact financier de la réglementation inhérente à la pénibilité
- Maîtriser les obligations et responsabilités liées à la pénibilité : compte personnel de prévention, fiche de prévention des expositions et Document Unique, obligation de négocier...
- Quel est le rôle du CHSCT, quand il existe en matière de pénibilité ?
- Quels sont les droits et devoirs des salariés en matière de pénibilité ?

### **Définir le cadre de votre démarche d'évaluation et de prévention de la pénibilité**

- Fixer des objectifs à votre démarche
- Identifier les métiers concernés par la pénibilité et les salariés exposés
- Repérer les indicateurs clés et mettre en place un suivi
- Impliquer l'ensemble des acteurs concernés : définir leur rôle et leur champ d'action
- Elaborer des règles pour faciliter le travail en pluridisciplinarité

### **Méthodologie de diagnostic des situations de pénibilité : analyser les situations de travail**

- Evaluer les facteurs de pénibilité : critères et seuils d'exposition
- Comment répertorier les risques pour chaque poste de travail ?
- Méthodes et outils pour cartographier la pénibilité dans votre établissement
- Que doit contenir la fiche de prévention des expositions ?
- Faire le lien avec le Document Unique

### **Accord, plan d'actions... : que devez-vous mettre en place dans votre établissement ?**

- Calculer la proportion de salariés exposés aux risques
- accord de branche ou accord d'entreprise : quelles obligations ?
- Négocier l'accord d'entreprise
- Construire un plan d'actions de prévention de la pénibilité : quels sont les facteurs de succès pour réussir son déploiement, quels outils de suivi ?

### **Mettre en place des mesures de prévention organisationnelles**

- Agir sur les conditions de travail : évaluer vos marges de manœuvre et les actions possibles
- Aménager les postes de travail selon les principes ergonomiques et favoriser le maintien dans l'emploi
- Accompagner les changements dans le travail
- Comprendre l'influence des différents modes de management sur la santé au travail

### **Mettre en place des mesures de prévention individuelles et collectives**

- Choisir des moyens adaptés aux situations de travail
- Créer une culture de la prévention et sensibiliser les salariés
- Former et outiller les managers pour en faire de véritables relais de prévention